



En tant qu'acteur de la formation du champ de la périnatalité, le Réseau de Périnatalité de Normandie a à cœur de développer sa politique handicap avec le plus grand sérieux afin de garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap au regard de la loi du 11 février 2005 (Cf. Art.D5211-2 et suivants du Code du Travail).

Nous croyons en l'importance de l'inclusion et de l'accessibilité pour toutes les personnes, indépendamment de leurs capacités. Nous nous engageons à créer un environnement inclusif où chacun peut participer pleinement à nos programmes de formation, quels que soient ses besoins.

## ● *Principes Fondamentaux :*

- Égalité des Chances : Nous nous engageons à fournir des opportunités égales d'apprentissage et de développement à tous nos apprenants, y compris ceux en situation de handicap. Chacun a le droit d'accéder à l'éducation et à la formation de manière équitable.
- Accessibilité : Nous veillons à ce que nos installations, nos ressources pédagogiques et nos plateformes en ligne soient accessibles à tous. Cela comprend la mise en place de mesures pour faciliter la participation des personnes à mobilité réduite et l'offre de supports adaptés aux différents types de handicap.
- Personnalisation : Les besoins en matière de handicap variant d'une personne à l'autre, nous travaillons avec nos apprenants en situation de handicap pour fournir des ajustements raisonnables et des solutions individualisées qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Pour toute demande, un entretien (téléphonique, présentiel ou visioconférence) sera réalisé avec le responsable formation et/ou les référentes handicap du RPN. Cet entretien a pour objectif de prendre connaissance de la situation du futur participant, rassurer sur la possibilité de participer à la formation et anticiper les aménagements à prévoir avec l'intervenant afin d'assurer une formation de qualité aux participants.

- Collaboration : Nous collaborons avec des experts en handicap, des organisations locales et des professionnels de la santé pour nous assurer que nos politiques et pratiques répondent aux normes d'accessibilité.

## ● Mise en Œuvre de la Politique

- Sensibilisation : Le personnel du RPN est sensibilisé à la prise en compte des besoins en matière de handicap et à l'application des ajustements nécessaires pour garantir la participation pleine et entière de chaque apprenant.
- Communication : Nous fournissons des informations détaillées sur nos programmes de formation, y compris sur leur accessibilité, pour permettre aux apprenants de faire des choix éclairés.
- Évaluation Continue : Notre politique handicap répond aux normes de Ressources Handicap Formations et elle est réévaluée grâce aux retours d'expériences et modifiée si nécessaire.

## ● Pour nos formations INTER

La formation inter-entreprise se déroule dans les locaux de l'organisme de formation et peut regrouper des salariés de différentes entreprises au sein d'une même session.

L'ensemble de nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Par ailleurs, un Référent Handicap est identifié au sein de l'organisme. Le Référent Handicap coordonne les actions menées pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap et leur réussite dans le parcours de formation. Il propose un accompagnement aux apprenants en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle, de transport et de vie au quotidien, pour apporter des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Il collabore également avec les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et vers l'emploi.

## ● Pour nos formations INTRA

Une formation intra-entreprise est une session organisée avec des salariés appartenant à une même entreprise. La formation a lieu au sein des locaux de l'entreprise.

L'accessibilité des publics en situation de handicap est définie par l'établissement accueillant.

**Les stagiaires en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques sont invités à nous contacter avant leur inscription afin d'étudier en amont les aménagements adéquats.**

Une question supplémentaire à propos de l'accessibilité des personnes en situation de handicap ?

**Contactez nos Référents Handicap :**

Rouen : Catherine LEVEQUE - Téléphone : 02.32.20.53.06- Courriel : [leveque-c@perinat-normandie.fr](mailto:leveque-c@perinat-normandie.fr)

Sophie HEYLESonne - Téléphone : 09 74 35 19 81 - Courriel : [heylesonne-s@perinat-normandie.fr](mailto:heylesonne-s@perinat-normandie.fr)

Caen : Delphine BOSCHER - Téléphone : 02. 53 68 26 01- Courriel : [boscher-d@perinat-normandie.fr](mailto:boscher-d@perinat-normandie.fr)